



Linedata

# **Déclaration sur l'esclavage moderne exercice 2025**

**9<sup>ÈME</sup> EDITION**

**15/04/2026**



# 1 INTRODUCTION

La présente déclaration de transparence est publiée en vertu de la loi britannique relative à l'esclavage moderne et au trafic d'êtres humains, dite « **Modern Slavery Act** », qui est entrée en vigueur le 29 octobre 2015. Cette Loi est applicable à compter des exercices fiscaux clôturés le 31 mars 2016.

D'après la section 54 du « **Modern Slavery Act** », toute société commerciale dont le chiffre d'affaires total est égal ou dépasse £36 millions et vendant au Royaume-Uni des biens et services, doit publier à chaque exercice comptable une déclaration décrivant les mesures qu'elle prend afin de s'assurer que ses activités, ses sous-traitants et ses chaînes d'approvisionnement sont exempts de toute pratique relevant de l'esclavage ou du trafic d'êtres humains.

Ceci concerne toutes les sociétés enregistrées ou exerçant des activités au Royaume-Uni, englobant ainsi les entreprises étrangères opérant au Royaume-Uni.

Le Groupe Linedata, dont le siège social est localisé en France, réalise en 2025 un chiffre d'affaires de 169 M€ et emploie 1 400 collaborateurs à travers le monde. Le Groupe est présent au Royaume-Uni et en Irlande où il dispose de 4 bureaux : Londres, Oxford, Edimbourg, Dublin.

La présente déclaration indique les mesures prises par le Groupe Linedata au cours de l'année 2025 pour lutter contre toute forme d'esclavage moderne et de traite d'êtres humains dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.



## 2 NOS ACTIONS EN FAVEUR DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

**Au cours de l'année 2025, le Groupe Linedata a poursuivi ses initiatives en faveur du respect des Droits de l'Homme et s'est engagé à mener ses activités de manière honnête et éthique afin d'empêcher toute forme d'esclavage et de trafic humain dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.**

Le Groupe Linedata adhère depuis 2019 au Pacte Mondial de l'ONU relatif aux droits de l'homme, le droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. En tant qu'adhérent, le Groupe s'engage à soutenir dans sa sphère d'influence les dix principes du Pacte et notamment à veiller à ce que ses sociétés ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme, à l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement et à agir contre la corruption sous toutes ses formes.

### Code éthique

Le code éthique du Groupe Linedata vise à formaliser le cadre éthique que les collaborateurs se doivent de respecter dans l'exercice de leurs activités professionnelles au quotidien. Ce code veille à ce que chaque collaborateur puisse travailler dans un environnement qui respecte sa santé, sa sécurité et la dignité humaine et qui garantit un dialogue social. En 2025, 99% des collaborateurs ont signé le code éthique lors de sa campagne annuelle de diffusion.

### Egalité Hommes/Femmes

L'égalité des chances entre hommes et femmes est un engagement global, mais les réponses à apporter sont cependant différentes d'un pays à un autre. Par conséquent, Linedata a développé une politique de promotion des femmes adaptée à chaque pays. Les efforts du Groupe Linedata se traduisent d'ailleurs dans l'index Egapro (spécifique à la France) avec un score de **95** sur 100.

### Formation

Le Groupe Linedata propose à ses collaborateurs des formations et des séances de sensibilisation, afin de s'assurer qu'ils sont pleinement conscients des risques liés à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, ainsi qu'aux comportements contraires à l'éthique.

### Evaluation de nos partenaires commerciaux

Linedata veille à s'assurer que l'esclavage ou la traite des êtres humains n'ait pas lieu dans son organisation ou ses chaînes d'approvisionnement.

C'est dans cette optique que le Groupe a renforcé sa « Charte des achats responsables », applicable à ses fournisseurs, partenaires et sous-traitants.

Le Groupe Linedata transmet cette Charte à ses partenaires commerciaux en leur demandant de s'engager à en respecter les principes fondamentaux et en indiquant que le Groupe Linedata peut procéder à des audits de leurs activités. Le non-respect de cette Charte peut dans certains cas conduire à la résiliation de la relation contractuelle.

### Un dispositif d'alerte éthique

Un dispositif d'alerte éthique est déployé au sein de Linedata et est accessible à l'ensemble des collaborateurs et à l'ensemble des tiers.

Si un collaborateur estime, de bonne foi, qu'une loi, une réglementation ou encore un des principes énoncés dans le Code d'Éthique de Linedata est violé ou sur le point de l'être, il peut, dans le respect des règles applicables au pays où il réside et exerce son activité, faire état librement à son supérieur hiérarchique ou au département Audit & Conformité de ses inquiétudes via les coordonnées : [InternalAudit@se.linedata.com](mailto:InternalAudit@se.linedata.com)

Il peut également utiliser le dispositif d'alerte mis en place avec le prestataire EQS, qui est également disponible pour tous tiers : <https://linedata.integrityline.app/>

### 3 NOS ACTIONS POUR L'AVENIR

Les questions liées à l'esclavage moderne sont à la fois complexes et changeantes. C'est pourquoi, nous nous efforçons à maintenir des pratiques et des politiques qui respectent notre engagement à promouvoir le respect des Droits de l'Homme par des actions de sensibilisation, des formations, des évaluations et des dispositifs d'aide (ex : dispositif de lanceur d'alerte éthique).

Cette déclaration, faite en vertu de l'article 54 de la loi « **Modern Slavery Act** », a été approuvée par le Conseil d'Administration du Groupe Linedata qui a donné pouvoir au Président Directeur Général de signer une déclaration conforme aux termes de celle adoptée en Conseil.

**Le Président Directeur Général**

Anvaraly Jiva